

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel d'offres ouvert Article R 2124-2 du code de la commande publique

ACCORD CADRE

Fourniture d'endoprothèses et dispositifs médicaux pour radiologie interventionnelle, neuroradiologie, intervention vasculaire aortique, abdominale et périphérique

Date limite de remise des offres : 17/05/2024 à 12h00



Sommaire

Article 1 – Acheteur	3
Article 2 – Objet de l'accord cadre et étendue de la consultation	3
2.1 Objet	3
2.2 Mode de passation	3
2.3 Décomposition	3
2.4 Nomenclature CPV	10
2.5 Forme et montant	10
2.6 Durée	11
2.7 Délai d'exécution	11
2.8 Forme juridique de l'attributaire	11
Article 3 – Organisation de la consultation	11
3.1 Délai de validité des offres	11
3.2 Variantes	11
3.2.1 Variantes autorisées	11
3.2.2Variantes exigées	12
3.3 Modalités de financement	12
3.4 Liste des documents constituant le dossier de consultation	12
3.5 Modification de détail au dossier de consultation	13
Article 4 – Retrait du dossier	13
Article 5 – Présentation des candidatures et des offres	14
5.1 Eléments relatifs à la candidature	14
5.2 Eléments relatifs à l'offre	15
Article 6 – Jugement des offres et attribution de l'accord cadre	16
Article 7 – Conditions d'envoi et de remise des plis	17
Article 8 – Renseignements complémentaires	20
Article 9 - Voies et délais de recours	20



Article 1 – Acheteur

Nom du pouvoir adjudicateur : Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie – établissement support du GHT - Somme Littoral Sud.

Adresse: 1 Place Victor Pauchet - 80 054 AMIENS

Représenté par : Monsieur Didier Renaut – Directeur Général

Article 2 – Objet de l'accord cadre et étendue de la consultation

2.1 Objet

A titre liminaire, il est rappelé que le CHU Amiens Picardie, établissement support du GHT SLS, assure la fonction achats pour le compte des établissements parties du GHT.

La présente consultation a pour objet : Fourniture d'endoprothèses et dispositifs médicaux pour radiologie interventionnelle, neuroradiologie, intervention vasculaire aortique, abdominale et périphérique.

Les établissements du GHT SLS concerné par l'accord-cadre sont les suivants :

CHU Amiens-Picardie pour tous les lots sauf les lots 15, 21, 28, 96, 152, 153, 158;

CH Abbeville pour le lot 154.

CH de L'Arrondissement de Montreuil- sur-mer pour les lots 4, 12, 15, 21, 22, 28, 45, 47, 48, 58, 66, 72, 80, 81, 96, 136, 137, 151, 152, 153, 158.

Les prestations sont décrites au cahier des clauses techniques particulières.

2.2 Mode de passation

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

2.3 Décomposition

Le contrat est un accord-cadre à bons de commandes conclu sans minimum et avec maximum en quantité selon les lots, comme défini ci-après. Les maximums sont exprimés en quantité pour tous lots avec application d'un pourcentage au regard des quantités totales estimées à l'annexe 1 au CCAP « Quantités maximum par lot ».



Le présent accord-cadre est alloti, il est composé de 158 lots comme suit :

N° Lot	Intitulé du lot
1	Endoprothèse couverte en polyester tissé préchargée dans un système d'introduction avec stent en nitnol et crochets proximaux et/ou distaux pour traitement des anévrismes de l'aorte thoracique - standard et sur mesure
2	Prothèse vasculaire hybride avec collerette en polyester tissé imprégnée de gélatine, marqueurs radio-opaques et endoprothèse distale
3	Prothèse vasculaire hybride en polyester tissé étanche au sang - ligne de repérage cousue dans le tissu permettant l'orientation de l'implant
4	Endoprothèse couverte en polyester tissé (couverture épaisse et fine) préchargée dans un système d'introduction avec stent en nitnol ou acier et crochets proximaux sus-rénaux pour traitement des anévrismes de l'aorte abdominale - Coprs et jambage, extensions et convertisseurs d'endoprothèse
5	Endoprothèse couverte en polyester autoexpansible préchargée dans le système d'implantation avec stent en nitinol et crochets proximaux sus-rénaux pour traitement des anévrismes de l'aorte abdominale sous-rénale mesurant au moins 5cm de diamètre (mono illiaque + jambage+extensions)
6	Cathéter à ballonnet trilobé pour pose de greffons endovasculaires
7	Endoprothèse branchée bifurquée stent acier couverte en polyester pour anévrisme iliaque
8	Endoprothèse branchée bifurquée stent acier couverte en polyester pour traitement de l'anévrisme thoraco abdominal
9	Endoprothèse sur mesure fenêtrée et/ou branchée stent acier couvert en polyester pour traitement des anévrismes de l'aorte thoracique et abdominale
10	Endoprothèse nitinol couverte PTFE auto-expansible pour application ilio-fémorale - système de larguage conventionnel avec gaine
11	Endoprothèse nitinol couverte PTFE auto-expansible pour application ilio-fémorale - système de larguage non conventionnel sans gaine
12	Endoprothèse acier couverte PTFE sur ballon pour application ilio-fémorale - cellules fermées
13	Endoprothèse acier couverte PTFE sur ballon pour application ilio-fémorale - cellules ouvertes
14	Endoprothèse cobalt chrome couverte PTFE sur ballon muni de marqueurs radio- opaques - cathéter de pose de différentes longueurs compatible avec des fils-guides de 0.89mm
15	Stent auto expensif actif enduit de sirolimus pour application périphérique
16	Endoprothèse non couverte stent nu en nitinol avec un anneau en feutre de polytétrafluoroéthylène au niveau proximal pour dissection aortique type A
17	Endoprothèse non couverte stent nu en nitinol et couverte polyesther sans crochet auto-expansible pour traitement des dissections aortiques - standard et sur mesure
18	Endoprothèse nitinol non couverte auto-expansible aortique



19	Endoprothèse nitinol enduit de principe actif (tacrolimus) non couverte auto- expansible pour application ilio-fémorale
20	Endoprothèse nitinol non couverte auto-expansible (petit et gros diamètres et toutes longueurs) pour application ilio-fémorale, poplitée et infrapoplitée - compatible introducteur 5F et 6F
21	Stent nitinol non couvert auto-expensible pour appliation péripherique compatible introducteur 6F
22	Endoprothèse nitinol non couverte auto-expansible petit diamètre et toutes longueurs pour application poplitée et jambière - Cathéter avec spire stabilisante et marqueur proximal - gaine extérieure tressée - compatible guide 0,018
23	Endoprothèse nitinol non couverte autoexpansible pour application illio fémorale, poplitée et infrapoplitée compatible introducteur 4F
24	Endoprothèse nitinol non-couverte auto-expansible pour drainage digestif
25	Endoprothèse nitinol à cellules ouvertes non-couverte auto-expansible pour carotide et tronc supra-aortique
26	Endoprothèse acier à cellules fermées non couverte auto-expansible pour carotide
27	Endoprothèse acier à sertir formable sur ballon pour application aortique
28	Endoprothèse acier à sertir formable sur ballon pour application illiaque - tous diamètres et toutes longueurs
29	Endoprothèse Cobalt Chrome non couverte sertie sur ballon 0,035 coaxial pour implantation ilio-fémorale avec introducteur 6F
30	Endoprothèse Cobalt Chrome non couverte sertie sur ballon monorail pour implantation rénale
31	Plug pour dissection aortique
32	Implant vasculaire occlusif à simple et double treillage en nitinol pour thrombose d'anévrisme et embolisation périphérique
33	Micro Implant occlusif pour thrombose d'anévrisme
34	Endoprothèse nitinol à mailles ouvertes découpées au laser auto-expansible non recapturable préchargée pour utilisation avec des dispositifs occlusifs d'embolisation intracrânienne - repères radio opaques à son extrémité distale
35	Endoprothèse nitinol tressée à mailles fermées auto-expansible recapturable préchargée pour utilisation avec des dispositifs occlusifs d'embolisation intracrânienne - repères radio opaques
36	Endoprothèse nitinol tressée à mailles fermées pour petites artères auto-expansible recapturable préchargée pour utilisation avec des dispositifs occlusifs d'embolisation intracrânienne - repères radio opaques
37	Endoprothèse intracrânienne auto-expansible OU "FLOW DIVERTER" - constituée d'un cylindre tressé d'alliage multiples à base de chrome cobalt - préchargée dans un système de mise en place, dans une gaine d'introduction
38	Endoprothèse intracrânienne auto-expansible OU "FLOW DIVERTER" constituée de fils en nitinol - préchargé dans un systè-me de mise en place avec guide mobile, compatible 0,021
39	Endoprothèse intracrânienne auto-expansible OU "FLOW DIVERTER" constituée de fils tressé de nitinol compatible microcathéter 0,017, préchargée dans un système de mise en place, dans une gaine d'introduction



İ	
40	Endoprothèse intrahépatique et portale auto-expansible nitinol semi couvertes pour traitement des anastomoses porto-systémiques
41	Dilatateur standard en polyéthylène radio-opaque pour voie artérielle compatible guide 0,035 et 0,038 inch
42	Dilatateur hydrophile en polyéthylène radio-opaque pour voie artérielle
43	Désilet de gros diamètre pour endoprothèses aortique sur mesure
44	Kit introducteur artériel fémoral standard sur guide 0.025, 0.035 et 0.038
45	Introducteur artériel fémoral - droit - repère radio-opaque distale sur 1 à 2cm
46	Introducteur artériel renforcé avec valve
47	Introducteur artériel hydrophile fémoral et huméral - droit ou pré courbé - armé ou non armé - avec valve ou Y à valve - repère radio-opaque distale - toutes courbures
48	Introducteur artériel fémoral armé à valve - gros diamètre - clampable
49	Gaine d'introduction souple à revêtement hydrophile avec valve
50	Introducteur orientable pour navigation endovasculaire
	Cathéter-guide orientable
52	Introducteur pour cathéter de thermodilution
53	Introducteur artériel long pour procédure de thrombectomie intracrânienne - large lumière interne - < 100cm
54	Introducteur artériel long pour procédure de thrombectomie intracrânienne - large lumière interne - > ou = 100cm
55	Cathéter-guide sans introducteur pour voie radiale
	Cathéter diagnostic courbe et "PIGTAIL" gradué
57	Cathéter diagnostic droit
58	Cathéter diagnostic périphérique, viscéral et cérébral sélectif - hydrophile et non hydrophile- toutes courbures
59	Cathéter pour mesure intravasculaire
60	Cathéter-guide pour angioplastie transluminale périphérique et coronaire large lumière
61	Cathéter porteur pour neuroradiologie large lumière
62	Cathéter d'accès distale intracrânien pour voie fémorale
63	Cathéter d'accès distal intracrânien pour voie radiale large lumière
64	Cathéter-guide avec ballonnet d'occlusion
65	Cathéter support périphérique pour franchissement difficile - droit et angulé - acier tressé hydrophile sur 40cm de l'extrémité distale - ORX tous les 5cm à son extrémité distale
66	Cathéter à ballonnet périphérique avec PA paclitaxel pour angioplastie de l'artère poplité rétro et sous articulaire, pour resténose intra stent et pour les petites artères de moins de 5mm
67	Cathéter à ballonnet pour angioplastie rénale et TSA - système monorail 0.014
68	Cathéter à ballonnet pour angioplastie jambière - système monorail 0.014 - ballon semi compliant bas profil
69	Cathéter à ballonnet pour angioplastie des membres inférieurs- systèmes co-axial 0,018 compatible avec introducteur 4F
70	Cathéter à ballonnet semi-compliant monorail 0.035 (pour échange rapide)



71	Cathéter à ballonnet pour angioplastie périphérique système co-axial 0.035 - shaft court et shaft long
72	Cathéter à ballonnet pour angioplastie ilio-fémorale système co-axial 0.035 - bas profil pour lésions difficiles à franchir - diamètre du ballon : 12mm - longueurs du ballon : 20 et 40mm
73	Cathéter à ballonnet pour angioplastie périphérique co-axial 0,035 gros diamètres
74	Ballon de dilatation shaft court et shat long pour application endoprothèse fenêtrée
75	Cathéter à ballonnet haute pression coaxial 0.035 pour application artérioveineuse et périphérique
76	Cathéter à ballonnet haute pression pour angioplastie transluminale percutanée - ballon bas profil non compliant cathéter coaxiale compatible guide 0,035 (permettant de fracturer une bioprothèse lors d'une procédure TAVI valve in valve)
77	Cathéter à ballonnet en latex gros diamètre pour modelage d'endoprothèse aortique
78	Cathéter à ballonnet pour dilatation pulmonaire
79	Cathéter à ballonnet pour dilatation cérébrale
80	Guide téflon standard - stiff - extra stiff - ultra stiff - droit et angulé - différentes flexibilités distales souple
81	Guide nitinol hydrophile standard - droit et angulé (J et préformable) - flexibilité distale
82	Microguide en nitinol hydrophile super sélectif pour neuroradiologie, spire en or sur extrémité distale du guide - différentes flexibilités distales et angulations - âme effilée
83	Guide nitinol hydrophile - flexibilité distale
84	Microguide hydrophile pour anévrisme intra crânien - de 0.008 à 0.014- différentes flexibilités distales
85	Microguide hydrophile pour anévrisme intra crânien - 0.014 - différentes flexibilités distales
86	Microguide hydrophile à âme hybride (nitinol en distalité et acier en proximal) revêtu de polytétrafluoroéthylène (PTFE) - différentes courbures
87	Guide 0.010 différentes courbures
88	Guide pour application jambière, rénale ou TSA - 0.014 de support flexibilité distale - droit et/ou angulé
89	Guide pour CTO coronaire et/ou périphérique 0,014 et 0,018
90	Guide pour application jambière, rénale ou TSA - 0.018 - droit et en J
91	Guide 0.018 de support felxibilité distale - droit et/ou angulé
92	Guide âme fixe extrêmité droite - PTFE
93	Cathéter à ballonnet pour occlusion veineuse
94	Cathéter pour embolectomie artérielle périphérique simple et double lumière
95	Cathéter à ballonnet pour occlusion aortique ou périphérique
96	Shunt carotidien type Sundt
97	Système d'athéro thrombectomie mécanique pour désoclusion de prothèses vasculaires artérielles
98	Cathéter pour occlusion aortique
99	Cathéter atrioseptostomie à ballonnet pour dilatation de cathéter à ballonnet pour occlusion



100	Cathéter de perfusion pour thrombolyse sur guide 0,035 et 0,038 - compatible 4F et 5F
101	Cathéter de thrombo-aspiration pour thrombectomie mécanique intra-crânienne pour phase aigüe d'un AVC - large lumière interne - PTFE revêtement hydrophile - repères radio-opaques à l'extrémité distale - accessoires stériles pour pompe et MAD du système d'aspiration
102	Cathéter de thrombo-aspiration pour thrombectomie mécanique intra-crânienne pour phase aigüe d'un AVC - large lumière interne - en PTFE revêtement hydrophile avec double armature tresse et coil en nitinol
103	Cathéter pour thromboaspiration intracranienne > ou égale à 0.071 L.132cm - accessoires stériles pour pompe et MAD de système d'aspiration
104	Cathéter pour thrombo-aspiration distale - accessoires pour pompes MAD du système d'aspiration
105	Stent non implantable en nitinol pour thrombectomie mécanique intra-crânienne pour phase aigüe d'un AVC - radio opaque
106	Stent non implantable pour thrombectomie distale (MEVO)
107	Seringue de préparation négative 60ml six positions - cylindre en polycarbonate transparent
108	Microcathéter pour embolisation périphérique - hydrotube en nitinol - armé - avec et sans guide
109	Microcathéter guide coronaire - diamètre effilé
110	Microcathéter pour embolisation périphérique - extrémité distale droite, précourbée
111	Microcathéter pour embolisation périphérique hydrophile droit et angulé
112	Microcathéter pour embolisation périphérique et neuroradiologique
113	Microcatheter orientable 180° effilé
114	Microcathéter à ballonnet pour la technique de remodeling hypercompliant pour anévrisme cérébral de bifurcation
115	Microcathéter à ballonnet pour chimio et radio embolisation
116	Microcathéter pour anévrisme et MAV - compatible DMSO
117	Microcathéters d'accès distal pour MAV cérébral 2.7 F- à extrémité détachable - compatible DMSO
118	Microcathéters d'accès distal pour MAV cérébral 1.2F- à extrémité détachable - compatible DMSO
119	Microcathéter non armé flux dépendant pour MAV cérébrale compatible cyanoacrylate - matériaux : polyuréthane + silicone - compatible guides 0,08 et 0,09
120	Microcathéter d'accès distal à ballonnet pour MAV et fistules cérébrales de diamètre 2mm
121	Microcathéter guide dépendant pour anévrisme ou MAV cérébrale
122	Microcathéter guide à simple lumière pour stent Flow Diverter embout distal muni d'un marqueur radio opaque
123	Microcathéter guide à double lumière pour stent flow diverter
124	Coîls platine 0,010 - 0,014 - 0,018 - détachement mécanique - différentes formes et différentes longueurs
125	Coîls platine de 0,010 à 0,018 - détachement électrothermique



126	Coîls platine 0,010 - 0,012 - 0,018 - détachement thermo mécanique - MAD du boitier de déctachement et câble de connexion - différentes formes et différentes longueurs
127	Dispositif intra saccculaire cérébrale à détachement électrothermique fabriqué en DFT (brin de nitinol creux rempli de platine pour le rendre ORX) - forme recaptirable pour repositionnement et microcathéters
128	Coils platine 0,035 avec fibres synthétiques - formes coniques et spiralées - larguage non contrôlé - pour embolisation périphérique
129	Coils platine 0,018 avec fibres synthétiques - formes coniques et spiralées - larguage non contrôlé - pour embolisation périphérique
130	Coils platine 0,018 avec fibres en nylon et PGLA - détachement contrôlé mécanique - pour embolisation périphérique - Mise à disposition de la poignée
131	Particules d'embolisation d'origine synthétique chargeables ou non en seringues préremplies
132	Particules d'embolisation sphériques et non résorbables - Seringues pré-remplies
133	Gelatine pour embolisation endovascualire
134	Système d'embolisation liquide pour traitement de lésions au niveau du système vasculaire nerveux central, y compris les MAV et tumeurs hypervasculaires et système vasculaire périphériquecomposé d'un copolymère EVOH (Ethylène Alcool de Vinyle) dissout dans du DMSO (Diméthylsulfoxyde) et de la poudre de tantale - fourniture d'un microcathéter d'injection compatible avec le DMSO et indiqué pour le système neurovasculaire
135	Système d'embolisation liquide pour traitement de lésions au niveau du système vasculaire nerveux central, y compris les MAV et tumeurs hypervasculaires - composé d'un copolymère EVOH (Ethylène Alcool de Vinyle) dissout dans du DMSO (Diméthylsulfoxyde) et de la poudre de tantale - fourniture d'un microcathéter d'injection compatible avec le DMSO indiqué pour le système neurovasculaire - faible viscosité (12centipoise) et viscosité standard et faible radioopacité cérébral et périphérique
136	Ensemble de récupération de corps étrangers vasculaires - système panier
137	
138	Filtre veine cave temporaire - Voies jugulaire et fémorale et brachiale - système d'extraction
139	Valve hémostatique pour procédure coronaire
140	Bracelet de compression radiale et seringue de remplissage
141	Cuvette stérile pour recueil de liquide souillé avec couvercle hémostatique
142	Raccord à valve et torqueur pour guide
143	Raccord double Y valve hémostatique pour phlébographie des membres inférieurs
144	
145	Kit connecteur en Y muni d'une valve hémostatique type bouton "push-pull", d'un "rotating" luer lock mâle et d'une voie latérale avec robinet 3 voies - torquer vissant et passe guide
146	Connecteur en Y muni d'une valve hémostatique type "push-pull", d'un "rotating luer lock mâle et d'un raccord luer lock femelle
147	Connecteur en Y muni d'un raccord luer femelle standard et d'un raccord luer mâle rotatif



148	Robinet 1 voie avec système de régulation du débit haute pression (1 050 psi) pour injection de produit de contraste - muni d'un raccord luer lock mâle, d'un raccord femelle fileté et d'un interrupteur marche/arrêt
149	Tubulures avec adaptateur rotatif et raccords polyuréthane Luer rotatif haute pression (1200PSI) pour le transport des produits de contraste
150	Dispositif pour lymphographie
151	Kit cathéter de scialogalactographie
152	Dispositif de fermeture artérielle percutané avec clip nitinol
153	Dispositif de gonflage des ballonnets d'angioplastie
154	Cathéter et Set de drainage biliaire ou d'abcès ou néphrostomie et set de gastrostomie - avec ou sans marqueur radio-opaque - tube connecteur avec raccord pour sac de drainage
155	Set pour accès hepatique par voie transjugulaire pour TIPS (intro+trocart+aiguille)
156	Set d'introduction pour drainage (aiguille+guide+cathéter)
157	Sondes d'ablation (foie, reins et poumons) par microonde - Mise à disposition de l'équipement
158	Sondes d'ablation vasculaire par radiofréquence et accessoires - Mise à disposition de l'équipement

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Chaque lot est décomposé en sous unités de produits mais constitue une entité qui ne peut être fractionnée. Seules sont conformes, les offres répondant à la totalité des produits composant un lot.

Les offres sont appréciées lot par lot conformément à l'article L 2113-10 du Code de la commande publique.

2.4 Nomenclature CPV

La classification conforme au vocabulaire des marchés européens : 33000000-0: Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

2.5 Forme et montant

En application des articles R R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique, il s'agit d'un accord cadre à bons de commande multi-attributaires conformément à l'article 2.5 du CCAP conclu :

- sans minimum pour chacun des lots
- avec maximum en quantité par lot (annexe 1 au CCAP).

L'estimation des quantités figurant au BPU valant DQE a une valeur indicative et n'est pas contractuelle. Elle permet au candidat d'apprécier le volume d'achat de la consultation pour 12 mois.



2.6 Durée

Concernant l'ensemble des lots (sauf le lot 13) : L'accord cadre est conclu pour une période initiale à compter du 01/01/2025 (ou de sa notification si ultérieure) jusqu'au 31/12/2025 et reconductible 3 fois 12 mois par tacite reconduction à sa date d'anniversaire sans que la durée totale de l'accord cadre ne puisse excéder 4 ans.

<u>Concernant le lot 13 :</u> L'accord cadre est conclu pour une période initiale à compter du 01/04/2025 (ou de sa notification si ultérieure) jusqu'au 31/12/2025 et reconductible 3 fois 12 mois par tacite reconduction à sa date d'anniversaire sans que la durée totale de l'accord cadre ne puisse excéder 4 ans.

Conformément à l'article R2112-4 du Code de la commande publique, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction.

La non reconduction éventuelle pourra se faire par lot. L'attributaire en sera alors informé 3 mois au plus tard avant la fin de chaque période en cours.

Les bons de commandes peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché et pour une durée d'exécution ne pouvant aller au-delà de 3 mois.

2.7 Délai d'exécution

L'accord cadre est composé de prestations traitées à prix unitaire, les délais d'exécution seront précisés dans les bons de commande.

2.8 Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Article 3 – Organisation de la consultation

3.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

3.2 Variantes

3.2.1 Variantes autorisées

Conformément à l'article R2151-8 du Code de la Commande Publique, les variantes sont autorisées à



l'initiative des candidats pour tous les lots. Les stipulations de l'acte d'engagement, du CCTP et du CCAP sont intangibles et ne peuvent faire l'objet d'une variante.

Les candidats peuvent à leurs initiatives proposer des variantes techniques quant aux produits proposés, et chaque variante doit être accompagnée d'un argumentaire technique détaillé démontrant son intérêt. Ils veillent particulièrement à rendre leur offre variante explicite et transparente. Pour ce faire, les candidats transmettront les documents exigés dans l'offre à l'article 6 du présent RC de manière distincte pour chaque variante.

Les candidats présentent <u>3 variantes au maximum par lot</u>. Lorsqu'un candidat présente une variante, il est <u>imposé le dépôt d'une offre de base</u>. En l'absence de l'offre de base exigée, l'offre variante proposée par le candidat sera considérée irrégulière.

En cas de présentation d'une offre de base et d'une variante, le candidat présentera des sousdossiers distincts (un dossier pour l'offre de base et un dossier pour la variante) contenant l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 5 du présent RC.

Les variantes sont classées et jugées selon les critères de jugement des offres annoncés dans le présent règlement de consultation.

3.2.2 Variantes exigées

Le présent accord-cadre ne comporte pas de variantes exigées.

3.3 Modalités de financement

Les prestations seront rémunérées dans les conditions de comptabilité publique et financées sur le budget des établissements du GHT concernés.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement bancaire.

3.4 Liste des documents constituant le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Acte d'engagement et ses annexes :
- Annexe 1 Taux d'escompte
- Annexe 2 Bordereau des prix unitaires valant DQE (onglet 1) et le taux de remise catalogue (onglet 2)
- Annexe 3 Cadre de mémoire technique et développement durable
- Annexe 4 Le contrat de dépôt et ses annexes pour <u>les lots concernant les dispositifs</u> médicaux implantables.
- Annexe 5 Le contrat de mise à disposition pour les lots 101, 103, 104, 126, 157 et 158



- Règlement de consultation
- Cahier des clauses administratives particulières et son annexe :
- Annexe 1 Quantités maximums par lot
 - Cahier des clauses techniques particulières et son annexe :
- Annexe 1 Procédure CHU Echec de pose des dispositifs médicaux implantables
 - Les formulaires DC1 et DC2
 - Fiche de renseignement fournisseur (modèle)

3.5 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **7 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 – Retrait du dossier

L'acheteur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats devront télécharger les documents dématérialisés du dossier, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel à la concurrence le cas échéant, via le profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, la personne publique invite les soumissionnaires à disposer des formats suivants pour faciliter le téléchargement :

- Fichiers compressés au standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou.ppt
- .odt, .ods, .odp, .odg,
- Le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente



consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil.

En cas de difficulté quant au téléchargement du dossier, le candidat est invité à se rapprocher du support technique en cliquant sur l'encadré « FAQ et support en ligne » en haut à droite de l'écran :



Article 5 – Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1 Eléments relatifs à la candidature

Conformément aux articles R 2143-1 à R 2143-12 du Code de la Commande Publique, le candidat produira, à l'appui de sa candidature, les éléments suivants :

- La « lettre de candidature (DC1) » lui permettant de déclarer sur l'honneur :
 - Qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-11 notamment qu'il s'satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L 5212-1 à L 5212-11 du Code du Travail.
 - Qu'il satisfait aux exigences demandées par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.
- La « Déclaration du candidat (DC2) » lui permettant de déclarer :
 - Son chiffre d'affaires (CA) global des 3 derniers exercices disponibles
- Les documents relatifs à l'habilitation d'engager la société ou un candidat (pouvoir de signature)

NB: Le candidat déclaré attributaire sera sollicité pour produire les documents nécessaires suivants, pour justifier qu'il n'est pas dans un cas d'interdiction de soumissionner.

Conformément à l'article R 2143-9 du Code de la commande publique, l'acheteur acceptera comme preuve suffisante :

Un extrait de casier judiciaire ou une attestation sur l'honneur



- Un extrait Kbis
- Si le candidat est en « redressement judiciaire », il produira la copie du ou des jugements prononcés.
- RIB
- Une attestation d'assurance
- Attestations fiscales et sociales

Toutefois, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents ou renseignements listés ci-dessus s'il est possible pour le GHT Somme Littoral Sud de les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique.

Dans ce cas, le candidat doit indiquer dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou cet espace. L'accès à ceux-ci doit être gratuit.

En lieu et place des documents ou renseignements cités au (1) et (2), le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne (UE) 2016/7 du 5 janvier 2016. Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : http://eur-lex.europa.eu

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces visées ci-dessus relatives à cet intervenant. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du présent accord-cadre.

Pour la présentation des éléments de leur candidature, les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

5.2 Eléments relatifs à l'offre

L'offre comprend :

- L'acte d'engagement et ses annexes complétés :
 - Annexe 1 : Taux d'escompte
 - Annexe 2 : Bordereau des Prix Unitaires valant DQE (onglet 1) et le taux de remise catalogue (onglet 2) obligatoirement remis à minima au <u>format Excel</u>
 - Annexe 3 : Cadre de mémoire technique et développement durable
 - Annexe 4 Le contrat de dépôt et ses annexes pour <u>les lots concernant les dispositifs</u> <u>médicaux implantables</u>
 - Annexe 5 Le contrat de mise à disposition pour les lots 101, 103, 104, 126, 157 et
 158



- Les fiches techniques des produits proposés <u>en langue française</u> conformément aux dispositions de l'article 4.2 du CCTP
- Fiche de renseignements fournisseur (contacts) d'après le modèle présent au DCE
- Extraits catalogues prix public de l'année en cours en rapport avec le(s) lot(s) concerné(s) ou équivalent au format PDF et/ou Excel

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par l'acheteur font foi même en cas d'une mise au point du présent accord-cadre.

Article 6 – Jugement des offres et attribution de l'accord cadre

6.1 Critères de jugement des offres :

Conformément à l'article R2161-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur décide d'examiner les offres avant les candidatures.

Le GHT SLS se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre au sens de l'article R 2161-5 du Code de la commande publique.

- Les offres **inappropriées et inacceptables** sont éliminées.
- Les offres irrégulières pourront être régularisées à la demande de l'acheteur dans un délai approprié.

Le choix de l'offre économiquement plus avantageuse sera effectué, conformément aux dispositions des articles R 2152-6 à R 2152-8 du Code de la commande publique, en fonction des critères suivants pondérés :

- QUALITE TECHNIQUE: 65 %

Ce critère sera évalué au regard des axes suivants :

- l'analyse sur fiches techniques des produits proposés (notamment qualité, taille, composants, spectre d'indication, etc.);
- l'étendue de la gamme du lot concerné.

- QUALITE ET PERTINENCE DE LA PRESTATION FOURNISSEUR : 5 %

Ce critère sera évalué au regard des documents suivants : « Cadre de mémoire technique et Conditions commerciales complémentaires » et « Fiche de renseignements fournisseur ».

- ECONOMIQUE: 30 %

Ce critère sera évalué pour chaque lot et au regard des prix proposés par les candidats dans le BPU valant DQE.

Méthode de notation: Prix au regard du montant total DQE HT (30%): (offre la plus basse/offre examinée) x 30



6.2 Attribution de l'accord cadre

Conformément aux articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la commande publique, l'attributaire ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché, qu'à la condition de produire :

- → Les pièces visées aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique à savoir notamment :
 - Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, conformément aux dispositions de l'article 113-14 du Code des Relations entre le Public et l'Administration
 - Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
 - Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés
 - Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

→ L'attestation d'assurance responsabilité civile et/ou décennale

L'attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : https://declarants.e-attestations.com

Il pourra toutefois, les adresser au pouvoir adjudicateur, mais il devra privilégier le dépôt sur la plateforme e-Attestations.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Ces pièces seront à renouveler tous les 6 mois, jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

Article 7 – Conditions d'envoi et de remise des plis

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats. Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre.

En application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les candidatures et offres devront être obligatoirement remises par voie électronique, via le profil acheteur.



7.1 Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, l'acheteur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel l'acheteur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, l'acheteur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe[®] Acrobat[®] .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- odt, ods, odp, odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

7.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des pré-requis de la plateforme de dématérialisation https://www.marches-publics.gouv.fr et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique : en cliquant sur l'encadré « FAQ et support en ligne » en haut à droite de l'écran.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.



Les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. L'acheteur doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi et accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou "virus" :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le maître de l'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

L'acheteur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde: conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique), lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD, clé USB ...) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si l'acheteur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat. Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'acheteur s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie

1 place Victor Pauchet
Bâtiment santé publique – 2 ème étage
80000 Amiens

Pli pour la consultation :

23PS0323 – Fourniture d'endoprothèses et dispositifs médicaux pour radiologie interventionnell neuroradiologie, intervention vasculaire aortique, abdominale et périphérique	le,
Candidat :	

NE PAS OUVRIR: COPIE DE SAUVEGARDE



7.3 Modalités de signature des offres

Les offres n'ont pas à être remises signées.

L'accord-cadre transmis par voie électronique sera signé par le seul candidat attributaire. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.

La signature de l'accord-cadre doit être réalisée au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Le certificat de signature électronique utilisé doit être conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS ».

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

- La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/
- Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3

Article 8 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard le 03/05/2024, une demande depuis le profil acheteur (PLACE).

Une réponse sera alors adressée sur le profil acheteur à l'ensemble des entreprises ayant téléchargé le dossier et s'étant identifiées au plus tard le 10/05/2024.

Article 9 - Voies et délais de recours

Organe chargé des procédures de recours

Tribunal Administratif d'Amiens 14 rue Lemerchier 80000 Amiens greffe.ta-amiens@juradm.fr

Les candidats disposent des voies de recours suivantes :

 Le Référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat;



- Le Référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 551-7 du CJA.
- Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat.
- Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.